



**FONDS D'AIDE AU TOURISME
GUIDE DU DEMANDEUR**

Table des matières

Section A – Renseignements généraux	2
1. Introduction.....	2
2. Le Fonds d'aide au tourisme (FAT) en bref	2
Section B – Renseignement sur le programme.....	3
1. Qui peut présenter une demande?	3
2. Quel type d'activités est admissible?	4
3. Quelles sont les priorités?.....	6
Section C – Processus de demande	6
1. Processus.....	6
2. Étapes à suivre pour présenter une demande.....	6
3. Remplir la demande d'aide financière.....	7
Section D – L'annexe pour le Fonds d'aide au Tourisme	11
1. Informations supplémentaires sur le demandeur	11
2. Information additionnelle sur le projet	12
3. Tourisme autochtone	13
4. Diversité et inclusion	13



FONDS D'AIDE AU TOURISME
GUIDE DU DEMANDEUR

Section A – Renseignements généraux

1. Introduction

Le présent Guide du demandeur fournit des renseignements pour aider les demandeurs à remplir et à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide au tourisme (FAT). Les demandeurs doivent lire le présent Guide du demandeur en entier avant de commencer à remplir une demande. Toutes sections de la demande doivent être remplies, le cas échéant, et doivent contenir tous les renseignements requis, comme il est indiqué dans le présent guide, afin que la demande de financement soit prise en considération.

Pour toute question, prière de communiquer avec le bureau de l'APECA de votre région :

- **Siège social** : 1-800-561-7862
- **Nouvelle-Écosse** : 1-800-565-1228
- **Nouveau-Brunswick** : 1-800-561-4030
- **Île-du-Prince-Édouard** : 1-800-871-2596
- **Terre-Neuve-et-Labrador** : 1-800-668-1010
- **Ottawa** : 613-941-7241

2. Le Fonds d'aide au tourisme (FAT) en bref

a) Durée du programme

Le FAT fournira un investissement de 500 millions de dollars sur deux ans (2021-2022 à 2022-2023) à l'échelle du Canada pour soutenir les entreprises/organisations touristiques par des investissements visant à améliorer leurs offres et à s'adapter aux mesures de santé publique à court et à long terme.

b) Objectif du programme

Le FAT est conçu pour aider les entités du tourisme à modifier stratégiquement leurs produits et services afin de s'adapter aux exigences de santé publique, tout en planifiant et en investissant dans les efforts de relance pour une croissance future. Il vise à donner aux entités du tourisme les moyens de saisir les occasions qui se présentent sur les marchés nationaux et à aider le secteur à se repositionner pour les visiteurs étrangers alors que le pays se prépare à rouvrir en toute sécurité.



FONDS D'AIDE AU TOURISME
GUIDE DU DEMANDEUR

Section B – Renseignement sur le programme

1. Qui peut présenter une demande?

a. Les paramètres initiales de l'évaluation

Les demandeurs doivent correspondre à l'un des paramètres suivants pour être admissibles au financement :

1) **Un fournisseur/exploitant essentiel pour l'expérience du visiteur**

Un fournisseur/exploitant essentiel pour l'expérience du visiteur est celui qui fournit l'infrastructure et les services nécessaires pour soutenir de l'économie touristique, relie les produits touristiques aux marchés potentiels, dirige la planification du développement durable des destinations et appuyer le renforcement des capacités et le perfectionnement des compétences dans le secteur, etc.

2) **Faire partie d'une grappe touristique définie**

Une grappe touristique est une concentration géographique d'entreprises et d'organisations impliquées dans le secteur du tourisme, liées par des produits et des services communs et complémentaires qui sont adaptés à l'économie des visiteurs et qui sont appuyés par un réseau de services et d'institutions connexes. Une grappe touristique peut comprendre, sans s'y limiter, une collectivité ou une région dont l'activité économique dépend du tourisme ou qui est en transition vers une économie locale davantage axée sur le tourisme.

3) **Un produit phare à une destination**

Un produit phare à une destination est défini comme un atout clé qui sert de source de motivation le voyage dans la région. Il s'agit de l'activité ou du produit qui offre le catalyseur pour inciter le visiteur à visiter la destination. Les produits phares peuvent être exploités par des organismes à but lucratif ou non lucratif.

b. Bénéficiaires admissibles:

Les bénéficiaires admissibles sont :

- entreprises constituées en sociétés (principalement des PME);
- organismes sans but lucratif (y compris des associations de tourisme et les organismes de marketing de destination);
- municipalités; et
- entreprise appartenant aux Autochtones, aux Premières Nations ou aux Métis ou une organisation autochtone comme les organismes sans but lucratif et les organisations dirigées par des Autochtones qui comprennent notamment les Premières Nations représentées par leur chef et leur conseil, les conseils tribaux, les organismes représentant les Autochtones,



FONDS D'AIDE AU TOURISME GUIDE DU DEMANDEUR

les organismes et établissements métis et Inuits, ainsi que les organisations appartenant aux Autochtones, aux Premières Nations et aux Métis.

c. Bénéficiaires non admissibles :

Les entreprises qui appartiennent aux secteurs d'activité suivants ne sont normalement pas admissibles à cette initiative :

- Les restaurants
- Le secteur du commerce de détail
- Les chaînes hôtelières.

Dans des cas exceptionnels, les restaurants et les hôtels appartenant à des Canadiens peuvent être considérés pour un financement s'ils constituent un produit phare et la raison principale d'attirer les touristes dans la région. Ces cas seront évalués au cas par cas.

2. Quel type d'activités est admissible?

Les projets admissibles s'inscrivent dans l'un des deux thèmes suivants :

- a) ***Développement et amélioration des expériences touristiques*** pour aider les entreprises touristiques à s'adapter à la « nouvelle normalité », pour moderniser l'offre touristique et pour aider le secteur à adopter des pratiques plus durables sur le plan environnemental.

Les activités du projet peuvent comprendre les éléments suivants:

- créer, adapter et améliorer les protocoles et l'infrastructure permanente pour répondre aux exigences en matière de santé et de sécurité afin de permettre aux visiteurs et aux employés de continuer à faire fonctionner les entreprises;
- aider les exploitants qui dépendent traditionnellement des marchés internationaux, comme ceux des centres-villes, à créer des offres touristiques novatrices attrayantes pour les visiteurs locaux et nationaux;
- moderniser les opérations, les attractions, les initiatives d'écologisation et les services de vente en ligne;
- appuyer les entreprises en faisant la promotion locale des produits touristiques, notamment des expériences numériques et de réalité virtuelle;
- renforcer la capacité d'offrir des expériences touristiques plus inclusives (p. ex., formation du personnel pour assurer des environnements accueillants et inclusifs à une clientèle diversifiée, toilettes non genrées, etc.).



FONDS D'AIDE AU TOURISME GUIDE DU DEMANDEUR

Des exemples de projets pourraient comprendre le suivant:

- Une association vinicole élabore des itinéraires et des parcours avec des outils interactifs qui permettent aux visiteurs d'explorer une région vinicole par eux-mêmes, ce qui les encourage à rester plus longtemps et à dépenser plus d'argent, en visitant des villes et des villages en cours de route, et établit davantage la réputation de la région en tant que destination culinaire.
- Pour répondre aux exigences en matière de santé publique et aux attentes des visiteurs en matière de distanciation physique, un parc d'attractions fait appel à un expert-conseil en gestion des foules pour reconfigurer le parc afin de réduire au minimum la congestion et de maximiser l'utilisation de l'espace. Le Fonds pourrait alors être utilisé pour soutenir les investissements dans les changements physiques nécessaires.
- Une association touristique autochtone provinciale crée une stratégie de tourisme culinaire comprenant la mise en œuvre initiale et le soutien au développement de produits par ses membres, comme la création de nouvelles expériences culturelles ou de nouveaux événements de tourisme culinaire.

b) Développement des destinations pour appuyer les projets qui permettraient aux collectivités de tirer parti des possibilités post-pandémie grâce à la planification stratégique d'investissements à moyen et à long terme, ainsi qu'au soutien du développement des destinations, conformément aux objectifs énoncés dans la [Stratégie fédérale pour la croissance du tourisme](#).

Des exemples de projets pourraient comprendre le suivant:

- aider les collectivités locales à élaborer des plans de tourisme durable fondés sur des recherches et des analyses de marché, et conçus pour rétablir la confiance des collectivités envers le tourisme;
- soutenir la dispersion saisonnière en outillant les PME touristiques pour qu'elles étendent leur offre de produits afin d'accroître le nombre de visiteurs pendant l'hiver et la saison intermédiaire;
- aider les destinations à mettre en œuvre des plans de tourisme qui créent ou améliorent des biens et des installations locaux, et planifier des infrastructures clés;
- appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans de relance du développement économique du tourisme qui tiennent compte des principales réactions possibles du marché lorsque les voyages pourront reprendre en toute sécurité;
- améliorer les services et les expériences touristiques, notamment la préparation au marché conçue pour aider les collectivités et les PME à développer le tourisme expérientiel, qui répondront aux attentes des visiteurs après la COVID-19;



FONDS D'AIDE AU TOURISME GUIDE DU DEMANDEUR

- aider les partenaires de l'industrie à appuyer les efforts de relance et de reconstruction par la coordination, et élaborer de nouvelles offres ou contribuer au renforcement des capacités au nom du secteur;
- mise en œuvre de stratégies pour réactiver et animer les centres-ville, les rues principales et les milieux d'affaires par l'entremise d'activités, art public et utilisation d'espaces mixtes;
- appuyer les activités de croissance et d'expansion de marché pour les entreprises qui sont essentielles à la vitalité économique et au climat d'affaires régional.

Des exemples de projets pourraient comprendre le suivant:

- Un organisme sans but lucratif engage un consultant en tourisme pour entreprendre un processus de planification du développement du tourisme durable avec les intervenants du milieu afin d'aider la collectivité et ses PME à élaborer des offres de tourisme expérientiel et des améliorations du marketing numérique et en ligne qui s'harmonisent avec les préférences post-pandémie des visiteurs.

3. Quelles sont les priorités?

La priorité sera accordée aux projets qui :

- appuie le secteur du tourisme autochtone;
- dont l'entreprise ou l'organisation revêt une importance stratégique pour le secteur touristique de la région;
- qui contribue au développement économique d'une région;
- qui aide à créer des emplois dans la région; ou
- qui ont lieu dans une collectivité ou une région qui dépend du tourisme, y compris les projets à l'appui des centres-villes.

Section C – Processus de demande

1. Processus

Les demandes pour le FAT seront acceptées par le biais d'un processus continu.

2. Étapes à suivre pour présenter une demande

Étape 1 : Télécharger le formulaire Demande d'aide financière du Fonds d'aide au tourisme.



FONDS D'AIDE AU TOURISME GUIDE DU DEMANDEUR

Étape 2 : En se référant au présent Guide du demandeur, remplir le formulaire de demande, le sauvegarder et préparer tous les documents requis. (Une liste des documents requis se trouve dans la demande.)

Étape 3 : Pour présenter une demande en ligne, retourner à la [page du formulaire de demande](#) et cliquer sur « Prêt à soumettre en ligne ».

Remarque : Pour présenter une demande papier, imprimer le formulaire rempli et l'envoyer, accompagné de tous les documents requis, au bureau régional de l'APECA de votre province. Conserver une copie de la demande remplie et signée pour vos dossiers.

3. Remplir la demande d'aide financière

Toutes les sections et tous les champs du formulaire de demande doivent être remplis, le cas échéant. Vous trouverez ci-dessous un bref résumé de chacune des sections du formulaire de demande. Pour obtenir de l'aide, prière de communiquer avec l'[APECA](#).

Demandeur et coordonnées

Cette section recueille des renseignements sur le demandeur, notamment :

1. **Dénomination légale du demandeur:** Indiqué le nom légal officiel du demandeur. La dénomination légale et la dénomination commerciale peuvent différer.
Dénomination commerciale du demandeur (si elle diffère): Indiqué la dénomination commerciale du demandeur, le cas échéant.
2. **Adresse postale:** L'adresse complète où se trouve le siège de l'entreprise ou de l'organisation du demandeur. Courriel : Veuillez-vous assurer que l'adresse électronique fournie est valide et active.
3. **Nom de la personne autorisée :** Indiquez les coordonnées de la personne autorisée à représenter le demandeur et qui sera le principal point de contact du projet. Notez que la personne autorisée ne peut pas être un consultant, auquel cas l'APECA ne communiquera pas avec le demandeur. Si la personne n'est pas signataire du demandeur, une confirmation supplémentaire du droit de cette personne à représenter et à lier l'organisme peut être requise.
4. **Description de votre organisation ou de votre entreprise et de son mandat:** Veuillez décrire quel secteur d'activité votre entreprise ou organisation correspond ou quel type de mandat qui reflète le plus fidèlement l'organisation demandeur, et non les activités du projet. (Par exemple, éducation, développement économique, humanitaire, jeunes, etc.).
5. **Date de constitution ou d'enregistrement:** La date indiquée sur les statuts constitutifs du demandeur, les lettres patentes ou tout autre document constitutif, le cas échéant.
Numéro d'entreprise: Le numéro d'entreprise est un numéro unique à neuf chiffres assigné par l'Agence de revenu du Canada.



FONDS D'AIDE AU TOURISME GUIDE DU DEMANDEUR

6. **Type d'entité juridique:** Sélectionnez le type d'entité juridique approprié.
7. **Langue officielle préférée pour la correspondance:** Veuillez sélectionner la langue officielle dans laquelle vous préférez recevoir la correspondance relative au projet.
8. **Donner le nom et les coordonnées de la banque/l'institution financière que l'APECA peut contacter pour des renseignements sur le demandeur :** cette section doit être complétée en fournissant les informations relatives à la banque ou à l'institution financière utilisée par l'organisation demandeur.

Information sur le projet

Cette section sert à décrire le projet et fournir les détails précis ainsi que des renseignements requis, notamment :

1. **Nom du projet :** Décrivez en quelques mots la nature du projet (par exemple, numérisation de l'achat de billets, mise à niveau des opérations des exploitants pour répondre aux protocoles de sécuritaire, etc.).
2. **Endroit où aura lieu le projet :** Précisez le lieu physique où se déroulera le projet.
3. **Date de début prévue du projet :** Cette date est le premier jour où vous prévoyez engager des dépenses pour votre projet,
Date de fin prévue du projet : La date de fin est le dernier jour où vous prévoyez engager des dépenses pour votre projet.
4. **Estimation des coûts du projet :** Cela doit inclure tous les coûts associés au projet.
5. **Montant demandé à l'APECA :** Cela doit refléter le montant du financement demandé à l'APECA pour cette demande.
6. **Début/fin de l'exercice financier du demandeur :** Indiquez la date qui correspond à l'exercice financier de l'organisation à des fins d'exploitation et de comptabilité.
7. **Aide antérieure de l'APECA :** Indiquez si le demandeur a déjà reçu une aide de l'APECA pour d'autres projets.
8. **Le demandeur a-t-il pris des engagements financiers ou juridiques envers le projet?**
Sélectionnez "oui", si le demandeur a pris des engagements financiers ou juridiques pour le projet, tel que des contrats, des licences ou des coûts engagés.



FONDS D'AIDE AU TOURISME GUIDE DU DEMANDEUR

9. **Si oui, précisez les détails** : précisez les engagements ou les obligations que le demandeur a pris envers le projet à ce jour ainsi que les coûts déjà encourus.
10. **Fournissez une description du projet et des principales activités qui seront entreprises** : décrivez brièvement les principales activités du projet et les résultats attendus du projet. Les détails du projet doivent être inclus dans la proposition du candidat et soumis avec le formulaire de demande d'aide financière.
11. **Décrivez les retombées économiques mesurables du projet** : veuillez décrire les avantages économiques ou les retombées que le projet apportera à la région; comment le projet aidera le demandeur à saisir les occasions sur les marchés intérieurs et à accéder ou regagner des visiteurs lorsque le secteur du tourisme rouvrira ses portes en toute sécurité.
12. **Nombre total d'emplois actuels** : Calculer le nombre actuel d'emplois par le biais de l'emploi à temps plein (ETP). Un ETP peut être constitué d'une personne travaillant à temps plein ou de plusieurs personnes travaillant à temps partiel, de sorte que le total des heures de travail de ces employés à temps partiel réunis équivaut aux heures d'une personne travaillant à temps plein. En règle générale, les postes à temps plein impliquent entre 35 et 40 heures dans une semaine de travail régulier. N'incluez pas les ETP qui sont employés par des fournisseurs ou des services contractuels.
13. **Nombre total d'emplois à créer à la date de fin de projet** : Un emploi créé fait référence à un emploi qui n'existait pas dans l'organisation demandeur avant le projet, mais qui a été créé directement à la suite des activités du projet. Un ETP peut être constitué d'une personne travaillant à temps plein ou de plusieurs personnes travaillant à temps partiel, de sorte que le total des heures de travail de ces employés à temps partiel réunis équivaut aux heures d'une personne travaillant à temps plein. En général, les postes à temps plein impliquent entre 35 et 40 heures dans une semaine de travail régulier. N'incluez pas les ETP qui sont employés par des fournisseurs ou des services contractuels. Pour les emplois saisonniers ou à temps partiel, les prévisions doivent être converties en équivalent temps plein, ce qui signifie 1600 heures ou 40 semaines de travail par an.
14. **Nombre total d'emplois maintenus après la date de fin de projet** : Un emploi maintenu fait référence à un emploi qui existait au sein de l'organisme demandeur avant le projet, mais qui ne sera pas maintenu ou sera probablement perdu si le projet n'est pas financé. Un ETP peut être constitué d'une personne travaillant à temps plein ou de plusieurs personnes travaillant à temps partiel, de sorte que le total des heures de travail de ces employés à temps partiel réunis équivaut aux heures d'une personne travaillant à temps plein. En général, les postes à temps plein impliquent entre 35 et 40 heures dans une semaine de travail régulier. N'incluez pas les ETP qui sont employés par des fournisseurs ou des services contractuels. Les emplois doivent être créés directement à la suite des activités du projet. Les emplois maintenus doivent être le résultat direct des activités du projet. Pour les emplois saisonniers ou à temps partiel, les



FONDS D'AIDE AU TOURISME GUIDE DU DEMANDEUR

prévisions doivent être converties en équivalent temps plein, ce qui signifie 1600 heures ou 40 semaines de travail par an.

Propriété

Cette section s'applique aux entreprises et aux partenariats. Les autres demandeurs ne sont pas tenus de remplir cette section.

1. **Fournir des informations sur les principaux propriétaires du demandeur** : indiquez sur le tableau le nom des propriétaires de l'entreprise, le pourcentage de leurs parts dans l'entreprise et le poste qu'ils occupent s'ils sont actifs dans l'entreprise.
2. **Indiquez les noms de la société mère, des filiales et de toute entreprise affiliée ou apparentée** : une filiale est une entreprise dont une autre entreprise détient une participation majoritaire dans ses actions. Indiquez le nom légal de la société mère et le lieu du siège social.

Renseignements et documents requis

Les documents suivants doivent être inclus et accompagner le formulaire de demande le FAT :

Demandeurs commerciaux

- Fournir une copie des documents de constitution en société et informations sur la propriété (noms et pourcentage de la propriété)
- Fournir une copie des états financiers du demandeur les plus récents et des deux dernières années (les états financiers vérifiés ou révisés sont préférables).
- Fournir le plan de projet, plan d'affaires et/ou plan marketing et recherche et développement (R&D)
- Devis du fournisseur : fournir une copie des devis ou estimations reçus pour le projet
- Fournir une copie des permis et licences pertinents
- Fournir tous autres documents pertinents liés au projet qui pourrait aider à son évaluation.

Demandeurs à but non lucratif et autres

- Fournir une copie des documents constitutifs et liste des directeurs/membres du conseil d'administration
- Fournir une copie des états financiers du demandeur les plus récents et des deux dernières années
- Fournir une description du mandat du demandeur, y compris la gestion et les compétences du personnel clé
- Fournir les renseignements sur le remboursement de la TVH du demandeur
- Fournir une copie du plan de projet ou description détaillée du projet, notamment les étapes importantes, les coûts, le financement, les principaux partenariats établis



FONDS D'AIDE AU TOURISME GUIDE DU DEMANDEUR

- Devis du fournisseur : fournir une copie des devis ou estimations reçus pour le projet
- Fournir une copie des permis et licences pertinents
- Fournir tous autres documents pertinents liés au projet qui pourrait aider à son évaluation.

Divulgations

Cette section exige que le demandeur divulgue des informations sur le projet qui pourraient avoir des considérations supplémentaires.

Consentement et attestations

- Le consentement et l'attestation signifient que le demandeur accepte et atteste de toutes les déclarations et autorisations contenues dans cette section, et accepte d'être lié par son contenu.
- Le fait de faire une fausse déclaration ou de fournir des renseignements trompeurs peut amener le ministre à exercer tout recours dont il dispose en droit et d'autres conséquences éventuelles.
- Vous devez lire chaque déclaration dans cette section et signer l'attestation.
- En signant et en présentant la demande de financement, le demandeur reconnaît que les renseignements contenus dans la présente sont assujettis à la [Loi sur l'accès à l'information](#) et à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#)

Section D – L'annexe pour le Fonds d'aide au Tourisme

1. Informations supplémentaires sur le demandeur

Veillez indiquer laquelle des options suivantes s'applique au demandeur et expliquer dans le plan de projet comment le demandeur répond à un ou plusieurs de ces critères (pour les définitions, veuillez consulter [la section B - Admissibilité et processus de demande](#)) :

- fournisseur/exploitant essentiel pour l'expérience du visiteur;
- faire partie d'une grappe touristique définie;
- produit phare à une destination.

Veillez également inclure les renseignements suivants dans la proposition de projet :

- Le rôle de votre organisation dans le secteur du tourisme
- Une explication de la manière dont votre organisation s'adresse principalement aux touristes.
- Comment les activités appuieront-elles le projet de tourisme dans votre communauté.
- Toutes les activités qui sont nécessaires pour répondre aux protocoles de santé publique.



FONDS D'AIDE AU TOURISME
GUIDE DU DEMANDEUR

2. Information additionnelle sur le projet

a) Type de projet

Veillez indiquer quelle activité s'applique à votre projet. Expliquez en détail dans votre proposition de projet, dont votre projet répond au type d'activité sélectionné (pour les définitions, veuillez consulter [la section B - Admissibilité et processus de demande](#)) :

- i. **Développement et amélioration des expériences touristiques** pour aider les entreprises touristiques à s'adapter à la « nouvelle normalité », pour moderniser l'offre touristique et pour aider le secteur à adopter des pratiques plus durables sur le plan environnemental.
- ii. **Développement des destinations** pour appuyer les projets qui permettraient aux collectivités de tirer parti des possibilités post-pandémie grâce à la planification stratégique d'investissements à moyen et à long terme, ainsi qu'au soutien du développement des destinations, conformément aux objectifs énoncés dans la Stratégie fédérale pour la croissance du tourisme.

b) Produits et/ou service de tourisme

Sélectionner "Oui" si le demandeur adapte ou crée des produits et/ou services touristiques. Expliquez dans le plan de projet comment le projet adaptera ou créera des produits et/ou services, y compris les produits et/ou services adaptés et/ou créés.

Un produit touristique, pour les fins de cette initiative, est défini comme étant une activité ou un produit élaboré à la suite de COVID-19 pour attirer les clients tout en respectant les restrictions de Covid-19. Il existe deux types d'activités éligibles dans le cadre de cette initiative : (a) Développement et amélioration des expériences touristiques et (b) Développement des destinations. Un exemple de tels produits / activité est des visites virtuelles ou d'autres offres de services Web. Veuillez prendre note qu'un projet pourrait mener à la mise au point et d'offrir de plus d'un produit ou activité.

c) Règlements de santé et de sécurité

Sélectionner "Oui" si le projet du demandeur prévoit d'adapter les opérations pour répondre aux exigences pour COVID-19 et santé publiques. Veuillez fournir des détails expliquant les adaptations nécessaires.

Décrivez de manière aussi complète que possible toutes les adaptations ou mesures liées à COVID-19 qui ont été ou seront prises pour s'adapter aux exigences de la santé publique, telles que l'adaptation aux restrictions de capacité, la mise en œuvre d'exigences en matière de santé et de sécurité pour les visiteurs et le personnel, la numérisation des opérations, etc. Le cas échéant, expliquez comment ces adaptations ont eu un impact sur vos opérations.



**FONDS D'AIDE AU TOURISME
GUIDE DU DEMANDEUR**

3. Tourisme autochtone

Veillez indiquer si le projet soutiendra le tourisme autochtone et expliquer comment il appuiera le tourisme autochtone (pour plus de détails, veuillez consulter la section B – Quelles sont les priorités).

Le secteur touristique autochtone comprend des produits et/ou services qui vise à créer des expériences authentiques et mémorables qui mettent en valeur la culture et l'histoire des peuples autochtones.

4. Diversité et inclusion

- Le gouvernement du Canada est déterminé à promouvoir la diversité et l'inclusion afin de permettre à tous les Canadiens de participer à la croissance de l'économie.
- Cette section du formulaire est une déclaration volontaire et elle est facultative. Si le demandeur ne veut pas déclarer le statut ou le statut du projet par rapport aux groupes sous-représentés ci-dessous, laissez l'un ou l'autre ou les deux champs vides, le cas échéant.
- La notion « dirigée » ou « majoritairement dirigée » est définie comme une organisation qui compte un ou plusieurs des groupes classés comme une priorité fédérale en matière de croissance inclusive, qui contrôlent et gèrent l'organisation depuis longtemps et qui jouent un rôle actif dans la prise de décisions stratégiques et quotidiennes.